



**HAL**  
open science

## Ecrire l'histoire d'un défi

Dominique Andolfatto

► **To cite this version:**

Dominique Andolfatto. Ecrire l'histoire d'un défi. Journée d'étude " Unité et convergence de l'action syndicale internationale au XXe siècle ", Institut d'études politiques de Strasbourg, Mar 2017, Strasbourg, France. pp.159-175. halshs-03448416

**HAL Id: halshs-03448416**

**<https://shs.hal.science/halshs-03448416v1>**

Submitted on 25 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dominique Andolfatto  
Professeur de science politique  
Université de Bourgogne-Franche-Comté / Credespo

25 octobre 2017

***International Trade Union Action / Action syndicale internationale.  
Wrting the history of a challenge / Ecrire l'histoire d'un défi***

Texte publié en conclusion du livre collectif :

Alexandre Bibert, Sylvain Schirman, eds, *Unity and Convergence of international Trade Union Action in the 20th Century / Unité et convergence de l'action syndicale internationale*, Paris, L'Harmattan / Fare Cahiers n° 15, p. 149-167.

L'action syndicale internationale n'a guère suscité de recherches, sauf quelques exceptions<sup>1</sup>. Pour autant, avec la construction de l'Europe, celle de la Confédération européenne des syndicats, la place prise par le droit européen, notamment dans le domaine social et, plus largement, prenant acte – tardivement – de fin du bloc communiste, la reconfiguration du syndicalisme international, avec la constitution de la Confédération syndicale internationale en 2006, ce ne sont pas les pistes qui font défaut. Ce livre s'est donc proposé de décrypter et d'analyser quelques une de ces pistes qui, principalement au XXe siècle, ont conduit à faire émerger et à structurer l'action syndicale internationale, en dépit de manques ou insuffisances qui peuvent perdurer.

Guillaume Devin a expliqué le relatif désintérêt de la recherche pour le syndicalisme international par le « désenchantement des thèses privilégiant le rôle des acteurs collectifs » dans l'histoire des sociétés depuis les années 1980<sup>2</sup>. Il devait également souligner que « le mouvement ouvrier » et le « pouvoir économique multinational » ont eu tendance à être éclatés en réalités multiples et sont devenus plus incertains à saisir. Sans doute, faudrait-il évoquer encore la fin dans les espoirs

---

<sup>1</sup> Voir par exemple Guillaume Devin (sous la direction de), *Syndicalisme, dimensions internationales*, Editions européennes Erasme, La Garenne-Colombes, 1990 ou Tania Régia, Serge Wolikow (sous la direction de), *Les syndicalismes en Europe*, Syllepse, Paris, 2002, 3 volumes.

<sup>2</sup> Guillaume Devin, *op. cit.*, p. 10.

de rupture, plus simplement la crise de la social-démocratie ou encore la montée d'un certain fatalisme, voire d'une pensée réactionnaire, à la fin du XXe siècle. Cela dit, le mouvement syndical, en raison de son hétérogénéité, *a fortiori* au niveau mondial, est difficile à appréhender et, conséquence de cette nature, il ne permet guère de repérer un « contre-pouvoir syndical internationalement organisé »<sup>3</sup>. Sur un plan plus européen, c'est la relative faiblesse des « acquis sociaux » à ce niveau qui interroge et explique sans doute le peu d'intérêt pour un syndicalisme européen qui n'aurait pas réussi à faire entendre sa voix ou à compter suffisamment, au moins jusqu'à une date récente, avant de suivre une ligne plus contestataire face à la crise économique de 2008 et, spécifiquement en Europe, face à la crise grecque.

Cela dit, la globalisation et, pour en retenir une date symbolique, le fait que la chancelière allemande, Angela Merkel, eut exprimé clairement lors du sommet de Pittsburgh (2009) que les salariés devaient être associés à une régulation économique qui n'intervenait plus naturellement à l'échelon national, ni même européen, ainsi que qu'ont pu le rappeler Alexandre Bibert et Sylvain Schirman à l'origine de ce livre collectif, ne pouvait que relancer et renforcer le projet syndical international, tant dans des logiques contestataires que de participation à des institutions de régulation et, ce faisant, souligner l'intérêt de la recherche en sciences sociales pour ce dernier, affirmant une nouvelle « convergence des luttes et des revendications ». De fait, toujours selon les deux initiateurs de ce livre, cet internationalisme, comme à ses origines, au XIXe siècle, ne peut que se trouver stimulé « par les défis posés au mouvement ouvrier pour lesquels une approche cantonnée à l'échelon national n'est pas suffisante ».

Les chapitres réunis dans ce livre ont donc cherché à combler partiellement différentes lacunes de la recherche – principalement en histoire et en science politique – en explorant différentes perspectives, et en proposant des éclairages précis, les uns historiques, les autres plus contemporains, relatifs à l'unité et la convergence du syndicalisme international au XXe siècle. Autrement dit, le projet a consisté à parcourir ou à revisiter différents chemins, en termes de militantisme syndical et d'action collective, qui ont contribué, patiemment, à construire et à donner sens à l'action syndicale au plan international. Et, souvent, ces chemins sont inédits ou ont été peu empruntés. Ils se révèlent également escarpés, en raison de clivages

---

<sup>3</sup> *Ibid.*

nationaux ou idéologiques longtemps irréductibles qui ont compliqué, sinon retardé, une action syndicale internationale véritablement autonome des systèmes partisans et reconnue en tant que telle.

Ainsi, Andrea Benedetti a montré dans le premier chapitre de ce livre l'importance – et la ressource – qu'a pu constituer l'Internationale socialiste pour la configuration et la promotion du syndicalisme international. A travers son organe permanent, le Bureau socialiste international (BSI), mis en place en 1900 par la IIe Internationale, l'un des objectifs a été notamment de construire et de développer la solidarité entre syndicats nationaux mais aussi entre socialistes et syndicalistes. Ce projet s'est toutefois heurté à bien des vicissitudes : problème irrésolu de la hiérarchie entre partis et syndicats, différences sensibles entre les expériences syndicales nationales – selon le cas, réformistes, marxistes ou révolutionnaires –, absence de véritable « locomotive » syndicale internationale... Si un Secrétariat syndical international (SSI) a bien été mis en place dès 1901, il n'a eu d'abord qu'un rôle administratif. Il n'a gagné son autonomie politique qu'en 1910, celle-ci devant convaincre les grandes centrales nationales de mieux s'associer au processus d'internationalisation qui a été lancé. Cela dit, le BSI a permis de mettre en commun bien des éléments – statistiques sociales et syndicales, normes juridiques, revendications, luttes... – qui ont favorisé une première « mondialisation » du syndicalisme. Cette action a ancré parallèlement bien des organisations syndicales dans le mouvement socialiste. Mais l'échec d'une réaction commune face à l'éclatement de la Première mondiale a sonné la fin de cette première période.

Jan De Graaf a exploré dans ce livre un univers assez méconnu : celui des grèves sauvages qui ont touché différents pays européens – à l'Ouest puis à l'Est – dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde guerre mondiale. Il s'agit de formes d'action collective « basistes » qui ont pris une certaine dimension internationale ou transnationale sans, pourtant, qu'il y ait un chef d'orchestre, de quelle que nature se soit. Les causes de ces mouvements sont nombreuses : un regain de radicalisme en lien avec des projet de prise de contrôle ouvrier de certaines entreprises, la mise en cause des hiérarchies traditionnelles, l'éclatement de la Guerre froide et des résistances à la domination communiste (en Pologne ou en Tchécoslovaquie)... Plus au fond, en termes plus sociologiques, Jan De Graaf évoque aussi des entreprises secouées par la féminisation des emplois, la place prise par des salariés d'origine immigrée par rapport à ceux issus des populations indigènes, des tensions entre

ouvriers qualifiés et ouvriers spécialisés, un changement des valeurs... En effet, la guerre a profondément changé la composition de la classe ouvrière. Celle-ci compte beaucoup de nouveaux entrants, aux intérêts et préférences qui se distinguent de ceux des ouvriers d'avant-guerre. L'un des enjeux de ces luttes est aussi celui du contrôle des organisations syndicales. C'est au total tout le soubassement sociologique, psychologique et idéologique du monde ouvrier qui connaît une mutation plus ou moins profonde et, parfois, violente. La spontanéité de ces mouvements affaiblit le syndicalisme international et, en même temps, oblige à revoir et à réinventer ce dernier. Ces mouvements signalent aussi le « gap » entre réalités du travail et la configuration syndicale internationale, fortement clivée idéologiquement, qui se met en place au sortir de la guerre.

Concernant cette même période, Alexandre Bibert a bien montré les difficultés à structurer et à associer le syndicalisme international aux réorganisations socio-économiques et institutionnelles de l'après-guerre, alors que celles-ci auraient pu constituer de nouvelles opportunités pour lui<sup>4</sup>. De fait, le mouvement syndical international qui se constitue dans la période 1943-1945 ne parvient pas à s'affirmer comme un partenaire pour les Alliés. La Fédération syndicale mondiale (FSM), dont la structuration a permis de réunifier le syndicalisme international après l'éclatement idéologique qui a marqué l'Entre-deux-guerres, apparaît paradoxalement marginalisée. La raison apparaît principalement idéologique et annonce la Guerre froide : la présence des communistes au sein de la FSM avec lesquels les anglo-saxons préfèrent ne pas discuter. Pourtant, en 1945, la FSM n'est pas encore passée sous contrôle soviétique et demeure une organisation caractérisée par le pluralisme politique. Elle pourrait constituer – notamment – un relais dans la reconstruction allemande. Mais, manifestement, il ne suffit pas que les forces syndicales aient réussi à converger pour pouvoir peser sur la destinée du monde et de l'Allemagne en particulier. La Guerre froide qui s'annonce paraît d'emblée priver la FSM de toute légitimité aux yeux des Occidentaux. Cette situation annonce la scission de la FSM 1949 avec la création de la CISL (Confédération internationale des syndicats libres, qui s'inscrira dans le cadre du bloc occidental). Le second vingtième siècle, comme le premier depuis 1921, sera donc caractérisé par la

---

<sup>4</sup> Plus au fond, voir Alexandre Bibert, *Les relations syndicales franco-allemandes (France, RFA, RDA) de 1945 à 1973*, thèse d'histoire contemporaine, Université de Strasbourg, Université Humboldt de Berlin, 2015.

persistance de la division syndicale au plan international et, finalement, une relative faiblesse et reconnaissance de ce dernier. Il ne semble qu'un instrument dans la lutte idéologique opposant deux blocs.

Comme l'a analysé avec beaucoup de minutie Severin Cramm, cela n'empêche pas les organisations nationales de développer ou de participer à l'action internationale, tel le DGB, la confédération des syndicats allemands, qui se fait acteur ou, à tout le moins groupe de presse, de la construction européenne, mais un acteur difficile, méfiant à l'égard des positions françaises en politique étrangère, et poursuivant avant tout certains objectifs nationaux en s'engageant en faveur de l'Europe. Ainsi, il cherche à monnayer son soutien à celle-ci auprès du gouvernement allemand en obtenant de celui-ci la reconnaissance ou la consolidation de la codétermination dans les entreprises allemandes. Sans doute que construire l'Europe est aussi une manière pour l'Allemagne, et le DGB en particulier, de tourner la page de la Seconde guerre mondiale et de réintégrer pleinement la scène européenne et internationale tout en affirmant un projet social original. Politique internationale et politique nationale sont ici étroitement liées. Et cela ne vaut évidemment pas pour les seuls Allemands, mais ne contribuent pas non plus à donner force et cohérence à l'action syndicale internationale.

En dépit de la division des organisations syndicales internationales jusqu'à la fin de la Guerre froide, les syndicats nationaux ont pu s'appuyer – et compter – sur une institution internationale relativement efficace pour défendre leurs positions ou affirmer leurs revendications : l'Organisation internationale du travail (OIT). Constituée aux lendemains de la Première guerre mondiale, en 1919, l'OIT est en effet l'une des rares organisations internationales au sein de laquelle les syndicats ne sont pas relégués à une place marginale, comme a pu le rappeler Lorenzo Mechi dans le chapitre qu'il lui a consacré. Au contraire, les syndicats participent directement aux décisions et, selon Lorenzo Mechi, ont même la capacité, au sein de l'OIT, de résister aux pressions du monde économique. L'OIT va donc constituer par nature, sinon par excellence, d'un des lieux de pouvoir du syndicalisme international. L'organisation compte d'ailleurs à sa tête – ou dans ses différents services – nombre de figures issues des centrales syndicales nationales. Ainsi, depuis 2012, elle a pour directeur général le britannique Guy Ryder, qui fut secrétaire général de la CISL avant de prendre la tête de la nouvelle Confédération syndicale internationale (CSI) en 2006.

Traduction en quelque sorte la dette des Etats-nation à l'égard de leurs populations engagées dans la Première guerre mondiale mais aussi concession à leur égard pour éviter leur fascination pour la révolution bolchévique, l'OIT a conservé jusqu'à aujourd'hui ou plutôt retrouvé, avec la fin de la Guerre froide, une vocation politique relativement forte. L'institution qui associe syndicats, patronats et gouvernements constituerait même une garantie face à la « globalisation » selon Lorenzo Mechi. Elle a joué un rôle important pour la reconnaissance et l'affirmation de droits fondamentaux des travailleurs (interdiction du travail des enfants, lutte contre la discrimination, droit d'association...) depuis les années 1980-1990. Elle cherche plus globalement à limiter la concurrence déloyale entre nations et à favoriser la justice sociale. Manifestement, l'organisation – et les syndicats siégeant en son sein – peuvent se prévaloir de résultats tangibles même si, dans l'absolu, on peut toujours regretter des insuffisances. L'OIT constitue donc une institution-phare pour le rayonnement du syndicalisme international et la traduction en actes des positions arrêtées par ses composantes qui, elles-mêmes, ont cherché à mieux s'unifier depuis la constitution de la CSI et de *Global Unions* sur la base des anciennes fédérations syndicales internationales sectorielles.

A l'échelle européenne, l'interlocuteur syndical-clé, qui s'est affirmé depuis les années 1970, demeure la Confédération européenne des syndicats (CES) dont Pierre Tilly a cherché à interroger la vraie nature. Après avoir rappelé la genèse puis les débuts difficiles de l'organisation – issue de la CISL –, Pierre Tilly mentionne d'emblée les « grandes difficultés (...) pour développer un syndicalisme européen indépendant des dynamiques de la construction européenne », autrement dit dépendant des promoteurs de celle-ci. L'organisation se révèle également très autonome de ses composantes nationales, hyper-professionnalisée et, en d'autres termes, faiblement enracinée dans les réalités du monde du travail européen, où, en outre, le projet d'une Europe intégrée est loin d'être partagé par tous et où perdure donc de fortes résistances à celui-ci. Malgré le renforcement de l'organisation syndicale en tant que telle dans les années 1990, l'affirmation d'un projet syndical plus transnational, le développement d'un dialogue social européen – encore discuté et, finalement, moins dynamique depuis les années 2010 –, notamment au niveau

des branches et des entreprises<sup>5</sup>, va perdurer « une pratique essentiellement de lobby et de pression institutionnelle sur les gouvernements et les institutions européennes, dans un contexte où le syndicalisme n'a pas de capacité d'action syndicale et de mobilisation efficace à échelle européenne ». Sans doute pourrait-on parler aussi d'une forme de néo-syndicalisme expert ou, *a fortiori*, d'une « épistocratie » syndicale, largement émancipée des réseaux militants ; l'organisation est avant tout le fait de « ceux qui savent », souvent distants de ceux animant le syndicalisme de terrain, même s'il faut se garder de tout raccourci. Autrement dit, la CES ne mériterait toujours pas sa qualification d'organisation syndicale au sens classique de l'expression, sauf à tenir compte, peut-être, des positions plus radicales, sinon plus anti-néolibérales, qu'elle affiche depuis la crise grecque et son congrès d'Athènes, en 2011, positions qui échappent toutefois au cadre chronologique que s'est fixé Pierre Tilly.

De même, depuis la fin des années 1990, la CES recourt régulièrement à des mobilisations européennes, des euro-manifestations, voire des « euro-grèves ». Cela dit, les résultats de actions resteraient à analyser plus finement. Selon Pierre Tilly, « l'objectif, dans un contexte de plus en plus adverse, est de devenir un contrepouvoir face au monde politique et patronal européen ». D'autant plus que la CES, toujours selon ce dernier, « n'est pas parvenue à modifier en profondeur les évolutions défavorables de l'Europe, ni à renforcer autant qu'elle le souhaiterait le modèle social européen ». Plus au fond, c'est le bilan de l'Europe sociale qui reste relativement faible, hormis la libre circulation es travailleurs, la lutte contre les discriminations, la protection de la santé et de la sécurité au travail. Pour ne pas parler des limites fixées à l'action collective par la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, avec l'arrêt Viking (2003), en particulier<sup>6</sup>.

Le Sommet social européen de Göteborg, en novembre 2017, a voulu toutefois ouvrir une nouvelle période en reconnaissant d'abord un « socle européen de droits

---

<sup>5</sup> Sur le sujet, voir : Isabel Da Costa, Udo Rehfeldt, « *Transnational Company Agreements on restructuring at EU level* », in *EUROATCA Final report (European Action on Transnational Company Agreements : a stepping stone towards a real internationalisation of industrial relations ?)*, Istituto di Ricerche Economiche e Sociali (IRES), Rome, 2012, p. 67-78.

<sup>6</sup> Sur cet aspect, voir Dominique Andolfatto, Dominique Labbé, *Toujours moins. Déclin du syndicalisme à la française*, Gallimard, Paris, 2009, chap. 7 : « Une Europe antisociale », p. 149-169. Pour une analyse critique de la CES, voir : Anne-Catherine Wagner, *Vers une Europe syndicale. Une enquête sur la Confédération européenne des syndicats*, Éditions du Croquant, Bellecombe-en-Bauges, coll. « Savoir/Agir », 2005.



sociaux », ce dont la CES s'est félicité. Mais la CES en appelle aussi à « un paquet de mesures audacieuses et ambitieuses qui préservent l'avenir en renforçant les droits sociaux existants et en en développant de nouveaux pour répondre aux défis futurs »<sup>7</sup>.

Au total, ce livre a permis de croiser différentes perspectives historiques, de sociologie politique et de sociologie des relations industrielles relatives au syndicalisme international, tour à tour en lien avec l'Internationale socialiste, l'Organisation internationale du travail, la reconstruction de l'Allemagne après la Seconde guerre mondiale, la construction européenne et la revendication d'un « modèle social européen », mais aussi une série de luttes, plus ou moins spontanées et simultanées à l'échelle transnationale et non sans impact sur la reconfiguration du syndicalisme, dans diverses entreprises ou branches d'activité. Ainsi, l'action syndicale internationale a pu être analysé à différents niveaux, montrant bien toute sa complexité, ses rameaux diversifiés, à l'échelle proprement internationale, au niveau régional, au niveau national, ou encore au sein d'institutions supra-nationales ou des organisations syndicales elles-mêmes.

Cependant, ces différentes modalités d'agir peinent souvent à se rencontrer et à se consolider mutuellement. Elles semblent autonomes les unes des autres, voire éclatées. Dès lors, la convergence et l'unité d'action se réduisent souvent à un pari qui ne semble que rarement gagné. Chacune de ces modalités semble – pour des raisons stratégiques, politiques ou simplement pratiques – enfermée dans des logiques au demeurant loin d'être maîtrisées. De même, les projets ou idéologies sous-jacentes sont souvent incompatibles et, parfois, tendent paradoxalement à des contre-performances en termes d'action syndicale internationale, voire à des impasses, comme cela paraît le cas avec la FSM au sortir de la Seconde guerre mondiale. Sans parler des oppositions ou blocages politiques, institutionnels ou économiques auxquels peut se heurter l'action syndicale internationale. Une étude plus systématique et contemporaine d'institutions ou organisations telles l'OIT, la CES ou la CSI, une évaluation des résultats obtenus, permettraient sans doute de broser un tableau plus précis et actualisé de l'action syndicale internationale. Après

---

<sup>7</sup> Voir : CES, « Document de réflexion sur la dimension sociale de l'Europe. Evaluation de la CES », document adopté par le comité exécutif de la CES, 13-14 juin 2017. Document en ligne : <https://www.etuc.org/fr/documents/document-de-reflexion-sur-la-dimension-sociale-de-leurope---evaluation-de-la-ces-position#.We9xIOIMpsQ>

une histoire plurielle d'une structuration qui reste à parfaire, des convergences semblent s'affirmer et, en dépit des singularités politiques ou nationales qui perdurent, une action plus cohérente et unitaire se construire. De fait, la globalisation de l'économie, la remise en cause des organisations et cadres hiérarchiques traditionnels, les transformations du salariat, la révolution technologique ont engendré bien des tensions dans les systèmes de relations professionnels et autant de défis qu'il appartient – notamment – au syndicalisme international de relever<sup>8</sup>. Encore celui-ci doit-il consolider son organisation et faire converger effectivement des actions souvent multiples qui le caractérisent.

---

<sup>8</sup> Sur ces transformations et les stratégies syndicales nationales, voir Dominique Andolfatto, Sylvie Contrepois (sous la direction de), *Syndicats et dialogue social. Les modèles occidentaux à l'épreuve*, PIE Peter Lang, Bruxelles, 2016.